



---

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

#### Terrain vacant, lot 6 574 218 du cadastre du Québec

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 5 septembre 2023 à 19h00, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Rendre réputée conforme :
  - L'implantation d'un immeuble dont la façade ne donne pas directement sur la rue publique.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance.

Donné à Maniwaki, le 15 aout 2023.

---

Louise Pelletier, greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'aout 2023.

---

Louise Pelletier, greffière